

# 134.000 euros par mois versés aux détenus

Le succès de la surveillance électronique n'est plus à démontrer en Belgique puisque chaque année le nombre de justiciables soumis à ce contrôle leur permettant d'exécuter leur peine de prison à domicile sans pour autant être incarcéré ne cesse d'augmenter. Parmi les motivations invoquées par la justice, il y a la réduction de la surpopulation carcérale mais aussi une meilleure réinsertion sociale des détenus. Mais voilà réhabiliter les prisonniers implique un certain coût notamment pour celles et ceux qui ne peuvent

subvenir à leurs besoins.

Pour eux, la fédération Wallonie-Bruxelles débourse actuellement des centaines de milliers d'euros. La somme de 134.392 euros par mois, plus précisément! C'est ce qui ressort du dernier rapport dressé fin dé-

cembre 2015 par les maisons de justice. « *On comptait 876 personnes sous surveillance électronique, toutes modalités confondues et 314 personnes percevaient une allocation* » révèle Sandra Reisse, porte-parole des maisons de justice. Précisant que « *cette allocation s'élevait en moyenne à 107 euros par semaine*. » Sans grande surprise, les détenus concernés sont majoritairement de sexe masculin et âgé entre 18 et 35 ans comme est souvent présenté le profil des condamnés bénéficiant d'un bracelet électronique.

## PAS D'AUTRES REVENUS

Des détenus sont donc payés pour rester à la maison. Choquant? Pas vraiment... Cette allocation ne concerne que celles et ceux qui manquent de moyens financiers.

Le montant de l'allocation est

déterminé en fonction des situations personnelles des justiciables. On octroie en effet une allocation entretien détenu que sous certaines conditions. Si le paiement du revenu d'intégration (CPAS) a été suspendu, si la personne ne possède aucun revenu (salaire, pension, allocation d'incapacité de travail, pension d'invalidité...) ou encore si son revenu est inférieur à 625,60€ (pour un isolé) et 417,07€ (pour un cohabitant). Rappelons par ailleurs qu'obtenir un bracelet électronique n'est en rien un cadeau fait à la justice à l'égard de certains détenus. Si le placement sous surveillance est mûrement réfléchi et étudié au cas par cas, il reste assorti d'une série de conditions pour tous. Le non-respect de ces dernières entraîne un retour en prison pour le justiciable. ●

Y.N.